

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 JUILLET 2012

2012-25 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CONTROLE DES CONCESSIONS DEFINITION DES THEMES DU CONTROLE

L'an deux mille douze, le jeudi 12 juillet, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 6 juillet 2012, s'est réuni salle du Lac, à Saint Viaud, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Suppléants présents :

Monsieur Philippe LERAY, délégué suppléant du collège électoral de cœur d'estuaire
Monsieur Jean Pierre TASSY, délégué suppléant de la communauté de communes cœur pays de Retz
Monsieur Michel BOUYER, délégué suppléant du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre SEVEC, délégué suppléant du collège électoral de Pornic

Excusés:

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Secrétaire de séance : M. André Barreau

Délibération affichée : le 13 juillet 2012

2012-25 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CONTROLE DES CONCESSIONS DEFINITION DES THEMES DU CONTROLE

Le SYDELA souhaite accentuer sa connaissance de la concession électrique et des concessions gaz.

La mission de contrôle 2012 serait axée sur les thèmes suivants :

Distribution publique d'énergie électrique

- Evaluation de la situation du patrimoine
 - Sur le plan qualitatif
 - Etat des ouvrages
 - Qualité de la fourniture
 - Sur le plan comptable
 - Elaboration de fiches par commune
- Evaluation de l'outil SIG et du plan de tension
 - Analyse de la fiabilité de la cartographie
 - Analyse des réglages de la tension
- Contrôle de la collecte et du reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Distribution publique de gaz

- Evaluation de la situation du patrimoine
 - Sur le plan qualitatif
 - Sur le plan comptable
- Elaboration de fiches par commune

Compte-tenu du montant prévisionnel de ce marché (environ 70 000 euros TTC), la consultation sera lancée en procédure adaptée.

Le comité décide :

- De retenir les thèmes du contrôle de concession proposés ci-dessus,
- De lancer une consultation en vue de retenir un prestataire extérieur pour réaliser ces différentes études, et d'autoriser M. le Président à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET

